

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt deux, le huit juin, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie JALADIS, Mme Sophie ROUVEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Stéphanie JALADIS en faveur de Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL en faveur de Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Secrétaire : Mme Laurence MEYNARD.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 13 avril 2022. Aucune modification n'est apportée.

Il demande au Conseil de rajouter 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Convention d'occupation d'un local communal
- Redevance d'occupation d'un local communal-Infirmeries
- Redevance d'occupation d'un local communal -Ergothérapeute
- Subvention exceptionnelle Association Chasse

Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-025 : Habitat-opération programmé d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution subvention DESMARTHON Simone

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2.

L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre de l'opération

programmée en matière d'habitat,

VU la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée le 1er janvier 2019 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération de la Conseil municipal n° MA-DEL-2018-032 du 23 aout 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Monsieur le Maire propose :

- **l'attribution d'une aide de 187,20 € à Madame DESMARTHON Simone** pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé **470 rue Valentine Bussière 24420 ANTONNE-ET-TRIGONANT**
- de l'autoriser à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-026 : Décision modificative-
Augmentation de crédits**

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les inscriptions comme suit :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
C/6574	+ 1500	C/73212	+ 1500

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-027 : Décision modificative-
Virement de crédits**

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les inscriptions comme suit :

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	

C/21511-oper 3	- 1800	C/2031-oper12	+ 1800
----------------	--------	---------------	--------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-028 : Modification des horaires RPI ANTONNE-ESCOIRE

En raison, d'une hausse des effectifs à l'école maternelle, pour la rentrée 2022-2023, il est nécessaire de créer deux services de cantine à l'école d'Escoire.

Après concertation avec les directeurs d'école du RPI ANTONNE-ESCOIRE, il est suggéré de modifier les horaires de rentrées et de sorties des écoles, et notamment pour l'école d'Antonne, il est proposé :

Début des cours	8 h 40	Fin des cours	11 h 40
<i>Pause déjeuner</i>			
Début des cours	13 h 20	Fin des cours	16 h 20

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil, d'approuver ces nouveaux horaires pour la rentrée 2022-2023 et de l'autoriser à soumettre ces modifications au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-029 : Convention d'occupation d'un local communal

Par délibération n° MA_DEL_2021-017, le Conseil Municipal avait mandaté Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un local communal situé au 3 Place André Chastel - Maison des Associations.

Cette convention établie entre la Commune et Mesdames CASTAGNER Claire et TAIBOUNI-BESSE Estelle, infirmières, étant arrivée à son terme, Monsieur le Maire propose au Conseil de la renouveler à compter du 01/06/2022 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-030 : Redevance d'occupation d'un local communal- Infirmières

Dans le cadre de l'occupation par Mesdames CASTAGNER Claire et TAIBOUNI-BESSE Estelle, d'un local communal situé 3 Place André Chastel - Maison des Associations et afin d'y exercer leur activité d'infirmière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due au titre de cette occupation.

Montant de la redevance : 250 €
Versement : mensuel
Date effet : 01/06/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-031 : Redevance d'occupation d'un local communal - Ergothérapeute

Dans le cadre de l'occupation par Monsieur GRANDON, ergothérapeute, d'un local communal situé 3 Place André Chastel - Maison des Associations, afin d'y exercer son activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due au titre de cette occupation.

Montant de la redevance : 100 €
Versement : mensuel
Date effet : 01/06/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-032 : Subvention exceptionnelle Association Chasse

Pour l'organisation du repas républicain, le 13 juillet prochain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association de chasse.
Le versement sera imputé sur le compte 6574 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

PLANNING TENUE BUREAU DE VOTE

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 19 JUIN 2022

Horaires			
8 h 00 - 10 h 30	MOULINE-SIOSSAC Virginie	PLANCHE Jean-luc	LABORDE Caroline
10 h 30- 13 h 00	MEYNARD Laurence	HYOT Alain	COUTY Philippe

13 h 00 - 15 h 30	ROUVEL Sophie	LE MAO Daniel ----- JALADIS Stéphanie	GINTRAC Aranud
15 h 30 - 18 h 00	CLEYRAT Yannick	DENIS-PALEM Sylvie	COURNIL Sébastien

- Commission consultation des candidatures et offres-mission de base de conception et de maîtrise d'oeuvre/ Projet lotissement communal Rue Jacques Brel
Monsieur le Maire informe le Conseil que 2 bureaux d'études ont répondu à cette consultation. Il propose de composer d'une commission d'élus du conseil afin de choisir suivant des critères définis.

Après discussion, la commission sera composée de :

- Daniel LE MAO
- Yannick CLEYRAT
- Laurence MEYNARD
- Jean-Luc PLANCHE
- Brika VACHER

Elle se réunira le lundi 20 juin 2022 à 10 h 30 à la Mairie.

- Organisation Concert MNOP - 07 juillet 20 H / 20 H 30

Concernant l'organisation de cette manifestation, Laurence MEYNARD informe le Conseil que le matériel est réservé auprès de la Commune de Trélissac, la buvette sera tenue par l'Association de la Pétanque, sur place seront présents un food-truck, ainsi qu'un marchand de glace (à confirmer) .

Madame MEYNARD appelle aux volontaires pour le placement des véhicules et pour le rangement après le concert.

- Organisation "repas républicain" - 13 juillet

Ce repas est organisé par la Municipalité avec l'association QVAT et l'association de Chasse. Daniel LE MAO rappelle que la présence des élus est souhaitable et notamment pour l'aide au service, ainsi que le 14 juillet pour le rangement.

- Point sur le marché

Suite à la distribution de flyer samedi sur le marché de Périgueux, quelques producteurs ont répondu positivement.

Devrait être présent sur le marché :

- vendeur de viande-agneau-veau
- viticulteur

- maraicher
- vendeur de fraises
- un fromager (à confirmer)

Le marché débutera le 3 juillet prochain.

Laurence MEYNARD demande que des affichettes soient réalisés afin de les déposer au sein des campings et commerces de la Commune.

- Grand Périgueux : Modification du PLUi.

Monsieur LE MAO informe le Conseil qu'actuellement une modification du PLUi est en cours. Concernant la commune, deux dossiers pourraient être concernés : Monsieur CHOURY et Mr LAFAYE Guillaume.

Une révision totale du PLUi pourrait être envisagé en 2024.

- Evènement canton Trélissac

Yannick CLEYRAT informe le conseil qu'en 2023 aura lieu l'élection de "la Reine du Canton". Le lancement officiel de cet évènement se fera lors du repas du 06 août.

Pour l'organisation il sera nécessaire de désigner un élu du Conseil comme membre du jury.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2022-025 : Habitat-opération programmé d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution subvention
DESMARTHON Simone
MA-DEL-2022-026 : Décision modificative-
Augmentation de crédits
MA-DEL-2022-027 : Décision modificative-
Virement de crédits
MA-DEL-2022-028 : Modification des horaires RPI ANTONNE-ESCOIRE
MA-DEL-2022-029 : Convention d'occupation d'un local communal
MA-DEL-2022-030 : Redevance d'occupation d'un local communal-
Infirmières
MA-DEL-2022-031 : Redevance d'occupation d'un local communal -
Ergothérapeute
MA-DEL-2022-032 : Subvention exceptionnelle Association Chasse
MA-DEL-- : Informations diverses

